



OFFRE D'EMPLOI

Pompiers

Temps partiel

Située à la porte de l'Estrie et de la Route des vins de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, la **Ville de Farnham** compte plus de 11 000 habitants. En pleine croissance, elle met un point d'honneur à conserver son caractère champêtre et la qualité de vie de ses citoyens. La Ville de Farnham est actuellement à la recherche de **deux pompiers à temps partiel** pour son Service de sécurité incendie. Joins-toi à une équipe dynamique dans un milieu stimulant et humain.

Sommaire général

Relevant du directeur du Service de sécurité incendie, le pompier à temps partiel exécute des activités de lutte contre les incendies, des opérations de sauvetage et de secours d'urgence. Il entretient les véhicules, les équipements ainsi que les installations du Service de sécurité incendie. Il peut participer aux programmes de prévention des incendies.

Tâches et responsabilités principales

- Répondre aux appels d'urgence ;
- Conduire et opérer les véhicules d'intervention, dépendamment de son assignation ;
- Exécuter toutes tâches demandées, nécessaires à la protection des personnes et la préservation des biens et de l'environnement ;
- Effectuer le sauvetage des victimes ;
- Informer et éduquer le public au sujet de la prévention des incendies ;
- Effectuer des tâches d'inspection et d'entretien de la caserne, des appareils et du matériel requis par la fonction ;
- Prendre connaissance des directives, procédures opérationnelles et communiqués internes émis par le Service de sécurité incendie, et les mettre en application ;
- Compléter tout rapports et formulaires reliés à sa fonction à la demande d'un supérieur ;
- Participer aux activités de formations, d'entraînements et de maintien de compétences organisées par le Service de sécurité incendie ;
- Porter assistance à d'autres services d'urgence, et d'autres services incendie, lorsque requis ;
- Exécuter toutes tâches connexes qui lui sont confiées par un supérieur.

Qualifications

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ;
- Avoir un permis de conduire valide et un véhicule automobile ;
- Être en bonne condition physique et se soumettre aux examens physiques et médicaux ;
- Détenir ou s'engager à compléter le certificat Pompier 1 qui débute en avril 2026, tel que requis par le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service incendie municipal dans un délai de deux ans.
- S'engager à obtenir un permis de conduire classe 4A immédiatement après l'embauche ;
- Être âgé de 18 ans et plus ;
- Être disponible, débrouillard et vouloir investir du temps dans le Service de sécurité incendie ;
- Résider dans un rayon de quinze (15) km de la caserne incendie au moment de l'embauche, située au 875, rue Principale Ouest à Farnham.

Candidatures

Les candidatures devront être transmises **AU PLUS TARD LE 2 MARS à 16 h** par courriel au :

rh@ville.farnham.qc.ca

ou via la section emplois du site Internet de la Ville de Farnham au

<https://ville.farnham.qc.ca/ville/administration/emplois>

Nous remercions tous les candidats, cependant, seules les personnes retenues pour la prochaine étape du processus de sélection seront contactées.

À noter que la Ville de Farnham souscrit à un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les minorités visibles et les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Le masculin n'est utilisé qu'aux fins d'alléger le texte.